



CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 19 février 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accueil temporaire de migrants à Étampes

Depuis l'été 2015, en Île-de-France et plus particulièrement à Paris, se sont constitués des regroupements de personnes migrantes qui présentent des risques en termes de sécurité, de salubrité et de santé publiques. Il est donc apparu nécessaire d'assurer une mise à l'abri digne des personnes concernées avant qu'elles soient orientées vers les procédures correspondant à leur situation (demandeurs d'asile, réfugiés, sans papiers, etc.)

Depuis 2017, 7 communes de l'Essonne ont procédé à ce type d'opération. Il s'agit des communes de Corbeil-Essonnes, Dourdan, Evry, Orsay, Morsang sur Orge, Saint Geneviève des Bois et Massy. Cette mise à l'abri d'une durée d'un mois, effectuée dans des structures temporaires, s'est déroulée sans incident particulier. L'ensemble des départements d'Île-de-France a également contribué à ce type d'hébergement temporaire.

Depuis la mi-janvier 2019, 71 personnes sont accueillies dans ce cadre dans un gymnase de Boussy-Saint-Antoine. Elles sont, durant leur séjour, prises en charge 24 heures sur 24 par l'association Habitat et Humanisme qui dispose de compétences reconnues dans l'accompagnement des migrants. A partir du 20 février 2019 et pour une durée d'un mois, cette mise à l'abri se poursuivra sous la même forme et dans des conditions identiques, dans les locaux de l'espace sportif Louis Blériot à Étampes.

Le financement de cet accueil est entièrement assuré par l'État, qui peut également mandater si nécessaire une mission médicale ou sanitaire.

Identifiées et suivies par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), ces personnes ont vocation à être dirigées, en fonction de leur situation administrative, vers des structures adaptées : Centre Provisoire d'Hébergement (CPH), Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA), Centre d'Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile (HUDA), au terme de leur séjour. Elles ne sont donc accueillies dans ces structures temporaires que le strict temps nécessaire à leur orientation.

Contacts presse :

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
Celia HAVEL, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 – courriel celia.havel@essonne.gouv.fr



@PREFET91



prefet.delessonne